

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 94 (1985)
Heft: 3

Artikel: Une Croix-Rouge aux soixante-neuf visages
Autor: Wyssa, Béatrice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elle repose sur une structure fédéraliste et siège à Berne. Dans cette même ville, le Secrétariat central occupe 125 «volontaires fédéraux» issus de chaque coin de la Suisse. Mais sur l'ensemble du pays, son territoire se répartit entre 69 sections. C'est la Croix-Rouge suisse.

Par Béatrice Wyssa

Grâce à ses 69 sections, la Croix-Rouge suisse établit un lien avec la population et parvient à répondre concrètement aux besoins. Témoins, la diversification des activités au sein des sections et l'accroissement du nombre des collaborateurs volontaires. Aujourd'hui, bon nombre de sections disposent d'un secrétariat efficace, d'un centre de transfusion de sang, d'un service de soins à domicile, d'un service d'ergothérapie et d'autres services au bénéfice de la population. Dans plusieurs régions, une collaboration étroite avec les samaritains permet de prolonger le réseau d'aide à la population jusque dans les petites vallées.

Mais tout système a ses faiblesses et la Croix-Rouge suisse n'échappe pas à la règle. Les sections ne peuvent compter que sur un nombre relativement peu élevé de membres. On en dénombre 60 000. Toutes les sections n'ont en effet pas connu le même développement.

Certains n'ont en effet pas connu le même développement. Certaines n'existent que sur papier. A quoi s'ajoute un climat entre les sections et le centrale qui ne témoigne pas d'un bleu fixe: l'important développement de l'organisation centrale l'oriente résolument vers le professionnalisme et l'oblige à une recherche continuelle de nouvelles sources de financement, si bien que, dans les sections, on s'identifie mal, très mal parfois, à Berne. L'équilibre entre la base et la centrale est perturbé. La situation ne touche pas au dramatique, mais elle marque une de ces étapes dans l'évolution où les tensions ressortent.

Une union en quasi-séparation de bien

Celui qui, découvrant la Croix-Rouge suisse, essaye de saisir ce qu'est une section,

69 sections et un secrétariat «fédéral»

Une Croix-Rouge aux soixante-neuf visages

comprend rapidement qu'il pose mal le problème. Car il ne trouvera pas un modèle de section mais 69, depuis celle qui n'existe que sur papier jusqu'à celle qui déborde de dynamisme. N'y a-t-il pas de critères d'appréciation? N'ont-elles pas à accomplir certaines obligations statutaires? En principe. La Croix-Rouge suisse a pour tâche d'être présente sur tout le territoire suisse pour accomplir des tâches d'intérêt national dont certaines résultent d'un mandat de la Confédération. Parmi elles, certaines ne sont envisageables qu'avec le soutien et la collaboration des sections régionales. C'est pourquoi une liste des droits et devoirs des sections a été établie, en théorie claire et simple, qui tient en trois mots: exister, agir, rendre compte.

Une section existe dès qu'elle possède des statuts et au moins trois membres. Autant qu'elle n'en reste pas là, car il lui faut dès lors agir, et

De nombreuses sections se sont constituées à la suite d'une catastrophe ou pendant l'une des deux guerres mondiales.

les tâches qui l'attendent ne sont pas des moindres. Parmi les principales: former des bénévoles de santé pour rendre mille et un services auprès des personnes âgées, malades ou handicapées (transports, visites, bibliothèques, etc.), collaborer aux collectes de sang ou encore accueillir des réfugiés, offrir à la population des cours de santé aux foyers. Aux responsables de la section de trouver collaborateurs, moyens financiers et matériel. La besogne est de la taille.

Bien qu'autonome, la section, par son statut de membre actif de la Croix-Rouge suisse, s'oblige à accomplir sur le plan

régional les tâches dévolues à la Société nationale. L'accueil des réfugiés statutaires et leur intégration, ou encore les collectes de sang, sont des exemples de tâches que le Secrétariat central ne peut mener à bien qu'en collaboration

Grâce à ses 69 sections, la Croix-Rouge suisse établit un lien avec la population.

avec les sections. Celles-ci, en revanche, sont libres et encouragées à développer des activités qu'elles jugent utiles et nécessaires, pour autant qu'elles soient en accord avec les principes fondamentaux de la Croix-Rouge suisse. Bien des activités sont nées de l'initiative d'un président ou d'un membre de section qui a senti un ou là un besoin. C'est à Fribourg, vers 1970, qu'est née l'idée de former des auxiliaires de la santé, par hasard, à la suite d'un besoin ressenti. L'idée a semblé bonne et l'activité s'est développée avec succès.

Enfin, les sections sont tenues de présenter annuellement au Secrétariat central un rapport d'activité et financier.

Il y a donc bien modèle de section. Certes, mais en théorie surtout. En réalité, elles ne sont pas toutes parvenues à ce stade de développement. Déployer ces activités implique que la section repose sur une infrastructure conséquente qui la force presque à franchir le pas du professionnalisme. Or certaines s'y refusent catégoriquement. Embolter le pas de Genève, Lausanne ou Zurich avec leurs 150 à 200 employés rebute ou fait peur. Peut-être est-il aussi beaucoup exigé d'une section de petite ville couvrant un territoire modeste. On peut se demander à juste titre s'il n'y a pas une dépense formidable d'énergie et de moyens que de demander aux 69 sections (dont certaines ne sont éloignées que de 15 km) d'assurer un secrétariat permanent et activités multiples.

Un foisonnement de bonnes volontés

Ca n'a pas toujours été une charge aussi lourde de gérer une section. Au moment de fonder une section, le président pouvait compter sur une poignée de bonnes volontés pour assumer sa tâche. Nombreuses se sont constituées à des époques critiques, à la suite d'une catastrophe ou pendant l'une des deux guerres mondiales. Une section se créait presque d'elle-même, parce qu'un besoin l'exigeait: il fallait lancer une collecte, improviser une aide. Le groupe improvisé durait, prenait forme, se développait et devenait enfin «section», sans avoir eu le temps d'établir un quelconque acte de fondation.

Dans le canton de Berne, en 1900, une section a vu le jour après qu'un petit groupe s'était rassemblé pour recueillir 3000 mètres d'étoffe pour panser les blessés de la guerre des Boers au

Transvaal. A Sierre, l'organisation, en 1906, d'un «cours d'hygiène pratique et de pansements et couture pour la préparation d'un matériel sanitaire» fut à l'origine d'une section.

Laquelle n'a pas son histoire à raconter? La section de Genève, première section en date, fut créée en 1864, soit antérieurement au Comité central! La section de La Tour-de-Peilz avait à sa tête le même président de 1909 à 1973, quant à celle de Winterthur, elle a eu l'honneur de compter parmi ses membres M. Henry Dunant!

Les sections ont donc foisonné sans grande coordination, ni système. Rien n'était prévu dans ce sens: le mot «section» apparaît dans la deuxième résolution de la Conférence d'octobre 1863 qui prévoit que «des sections en nombre illimité peuvent se former pour seconder le Comité central auquel appartient la direction générale». Ce foisonnement a culminé à 78 sections en 1947. En 1977 encore, la Croix-Rouge suisse dénombre 17 sections vaudoises qui étaient Aigle, Aubonne, Echallens, Lausanne, Lavaux, Montreux, Morges, Moudon et environs, Nyon, Payerne, Pays-d'Enhaut-Châ-

teau-d'Ex, Rolle, Sainte-Croix, La Tour-de-Peilz, Vallorbe, Vevey et Yverdon! Aujourd'hui après un effort de rationalisation, elles ne sont plus que 11.

Collaborer selon ses moyens

Devant un tel développement des sections et un essor non moins florissant des services mis sur pied, il devient impossible d'exiger que chacune des sections offre à la population l'éventail complet des activités soutenues par la Croix-Rouge suisse, de celles surtout qui nécessitent des professionnels.

Une clause est donc introduite qui stipule que les sections doivent se développer selon leurs moyens. Si bien que les obligations des sections reçoivent du coup un caractère très relatif. Aucune priorité n'est véritablement fixée et les tâches du Secrétariat central et des sections, de par l'évolution différente de ces dernières, sont difficiles à délimiter. Certaines petites sections attendent que le Secrétariat central joue un rôle de leadership dans le développement de leurs tâches. D'autres, très dynamiques, ne voudraient lui accorder qu'un rôle de coordination.

Pour et contre dans la balance

C'est tout un art de gérer une section: pour cela il faudrait avoir à la tête de chacune d'elles une personnalité très compétente qui sache saisir le rôle de force innovateur des sections. Diriger une section

Les sections ont foisonné sans grande coordination ni système.

suppose la connaissance des véritables responsabilités que la Croix-Rouge doit honorer dans le domaine social et sanitaire.

Seulement, les sections ont souvent développé leurs activités de façon subsidiaire. Bien que l'une des toutes premières organisations d'entraide sur le terrain, et à cause justement de l'ouverture de l'aide qu'elle propose, la Croix-Rouge suisse s'est laissée prendre de court. L'Etat et les organisations privées (tous les Pro et les Liges) ont morcelé les besoins et les personnes nécessairement en catégories dont ils se chargent plus particulièrement. Il est probable que la Croix-Rouge se soit trouvée desservie par sa généralité. Il importe que les sections prennent conscience des tâches qui leur reviennent pour que leur rôle soit modeste, peut-être, mais surtout clair: la Croix-Rouge suisse, en saisissant l'individu de façon homogène et tout le long de sa vie, est une des rares organisations à insister sur l'intégralité des besoins.

Relevons un second danger de la structure fédéraliste dans le manque de coordination, à tous les niveaux. Les sections auraient à établir des relations

Certaines sections ont bien compris le rôle d'éclairer qu'elles peuvent jouer dans leur région.

très favorables entre elles, avec le Secrétariat central et finalement avec les cantons, voire les communes.

En revanche, certaines sections ont bien compris le rôle d'éclairer qu'elles peuvent jouer dans leur région. La décentralisation permet une aide mieux adaptée, rapide et spontanée. Encore que celles-ci ne sont pas toujours en mesure, lorsqu'elles veulent lancer un nouveau service, de mener une étude approfondie des be-

soins, des problèmes qui pourraient en découler, etc. Mais le nombre des activités créées à la suite d'une demande, témoignage des responsables des sections veulent répondre aux besoins de leur région. Citons la garde d'enfants malades, le baby-sitting pour handicapés, le placement d'enfants, les colonies de vacances, l'accompagnement de mourants, le blanchissage pour personnes âgées, et tant d'autres.

Perspectives

Que dira l'avenir? Un effort vers une rationalisation, une élimination des points faibles, est-ce là des perspectives futures? Le conseil de direction, en allouant un crédit supplémentaire au Fonds des sections, en novembre 1984, a opté pour un développement de l'activité dans les régions. Mais comment? Probable-

La décentralisation permet une aide mieux adaptée, rapide et spontanée.

ment en accomplissant un pas de plus vers le professionnalisme.

Malgré cela, l'engagement de professionnels ne peut se concevoir que comme un encadrement de l'action bénévole. Car les bénévoles sont le capital de base, la richesse de la Croix-Rouge suisse. Ils sont nombreux à s'être engagés soit pour des plus défavorisés à qui ils apportent un peu de vie, soit pour l'organisation elle-même - pensons aux comités de section formés entre autres de juristes, de comptables, etc., qui travaillent dans la discrétion et mettent bénévolement leurs connaissances à disposition.

C'est pourquoi ce but, en tous cas, peut être fixé: que la Croix-Rouge suisse puisse se ressourcer continuellement dans ses sections et ses bénévoles. □

